

Commune de MANE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2025 à 18 heures

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Jean-Luc CALMET, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Anne-Marie DESIKE, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, M. Pierre BRUN

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (procuration à Anne-Marie DESIKE)
Mme Marie-Claude DAUPHIN
M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Myriam VIGNEAUX

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise MEYER

Monsieur Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations reçues. Il s'assure que les documents ont été reçus par tous les membres.

Le Procès-verbal du 10 mars 2025 n'appelle aucune observation de la part des élus.

I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire détaille le document 1259 envoyé par la DGFiP et donne des explications notamment sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour Mane.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions afin de pouvoir procéder au vote.

Il n'y a pas de question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition 2025.

II – BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire donne les détails des dépenses globales de fonctionnement et d'investissement prévus pour l'année 2025.

En fonctionnement, au chapitre 11 des dépenses générales, on note une baisse des dépenses malgré la hausse prévue pour les énergies.

En investissement, des opérations importantes s'engagent ou se poursuivent, comme l'îlot de la Bourgade Nord et Sud, Miravail ou encore le pôle scolaire.

Pour ce dernier, il sera proposé de contractualiser l'opération dans le but d'assurer les engagements.

- ◆ Fonctionnement : 1 579 741.00 €
- ◆ Investissement : 3 003 103.36 €

Il n'y a pas de question, Monsieur le Maire soumet au vote.

A la majorité, le budget principal 2025 est adopté. 1 abstention (A.FIORI)

III – ILOT SUD - ACQUISITION :

L'acquisition de l'îlot sud pour un montant de 715 937.48 € auprès de l'Etablissement Public foncier est soumise au vote.

Monsieur le Maire précise que cela sera validé au mois de juin mais que le paiement ne pourra être effectif qu'en 2026.

A la majorité les élus sont favorables à l'acquisition de l'îlot sud. 2 abstentions (A.FIORI et C.SEILER)

IV – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de l'eau cette année.

Il évoque également le fait qu'il faudra repenser le schéma directeur.

Les investissements portent surtout sur la station épuration.

- ◆ Fonctionnement : 450 204.86 €
- ◆ Investissement : 367 021.48 €

A la majorité, le budget « eau et assainissement » est adopté. 1 abstention (A.FIORI)

V – BUDGET IMMEUBLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le gros de l'investissement sera porté par l'aménagement d'une partie du dernier étage du FAM. Un bail à construction d'une durée de 15 ans devrait être conclu avec le directeur de l'établissement.

Le secteur et le nombre de professionnel n'est pas encore défini, mais ce sera dans le médico-social.

Pour la recherche de financements, il faudra se tourner notamment vers les fonds européens.

- ◆ Fonctionnement : 31 766 €
- ◆ Investissement : 150 149 €

Il n'y a pas de question, le budget est soumis au vote.

A la majorité, le budget « immeuble à caractère industriel et commercial » est adopté.
1 abstention (A.FIORI)

VI – BUDGET LOTISSEMENT SAINT ESTEVE

Monsieur le Maire informe que c'est une opération prioritaire et que celle-ci devrait intéresser beaucoup d'entreprises.

Un prêt relais devra être souscrit dans l'année pour engager les travaux de viabilité. La vente des lots permettra son remboursement.

Aujourd'hui, la commune a reçu 5 demandes d'acquisition de terrain.

P.BRUN : Quel prix a été fixé ?

J.DEPIEDS : Le prix n'a pas été fixé pour le moment, il sera établi lorsque nous aurons le prix des travaux. France domaine pourra également être saisie pour une évaluation.
Pour l'instant, les potentiels acquéreurs ont uniquement pris rang pour acheter.

- ◆ Fonctionnement : 1 389 167.77 €
- ◆ Investissement : 1 364 167.77 €

Le budget est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

VII- AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT :

Monsieur le Maire présente les chiffres et les projections dans le temps des programmes pour le budget principal, eau et assainissement, immeuble à caractère industriel et commercial. Certains s'étalent jusqu'en 2029.

Pour le budget principal, la proposition est adoptée à la majorité. 2 abstentions (A.FIORI et C.SEILER)

Pour le budget immeuble à caractère industriel et commercial, la proposition est adoptée à la majorité. 1 abstention (A.FIORI)

Pour le budget eau et assainissement, la proposition est adoptée à l'unanimité.

VIII -DEMANDE DE FINANCEMENTS – PLACE BURLIERE

Cela concerne la réfection du parking de la Burlière. Il est proposé de solliciter une aide au titre des amendes de police pour un montant de travaux de 45 000 €.

Une demande de financement à hauteur de 40% est sollicitée.

Cette proposition est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité

IX- REMBOURSEMENT FRAIS – Mme EMOND

L'entreprise titulaire du marché d'élimination des eaux parasites a omis de raccorder Mme Emond, qui était pourtant prévue dans le schéma directeur.

O.DEPIEDS : Le maître d'œuvre avait pourtant approuvé les travaux.

Cette dernière a engagé des frais pour déboucher sa conduite, elle demande donc le remboursement.

Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme à Mme Emond et de se retourner contre l'entreprise, non seulement pour recouvrer la même somme mais également le prix des travaux qui n'ont pas été faits.

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

X- PROPOSITION Mr GIANNINO

Ce propriétaire a scindé sa propriété, mais il y a plusieurs accès. De ce fait, une partie n'a plus d'accès.

Il avait sollicité le conseil municipal en 2022 pour l'acquisition d'un droit de passage sur une parcelle communale, une proposition avait été faite et votée pour un montant de 30 000 €, la mairie restant propriétaire dudit passage.

Le montant lui paraît trop élevé aussi propose-t-il l'achat d'une grange de terrain prélevée sur la parcelle adjacente appartenant à la commune.

A.FIORI : cela représenterait peut-être 100 mètre linéaire, environ 300m2.

Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers : la mairie ne veut pas vendre de frange de terrain et la proposition reste sur la base des 30 000 €, dans les mêmes conditions que lors du vote du 23 septembre 2022.

La proposition est adoptée à la majorité. 1 abstention (A.FIORI)

XI- IMMEUBLE EPSTEIN - REMBOURSEMENT

L'assureur de la commune qui a fixé la somme de 46 620 € suite aux désordres, fait preuve d'inertie dans le versement.

AM.DESIKE : AXA demande une attestation notariée en plus de tous ce qui a été déjà transmis.

Il est donc proposé de recouvrir cette somme par un titre.

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

XII- POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Afin de pouvoir procéder à la publication du poste auprès de la plateforme du Centre de Gestion, ce dernier demande de préciser la filière (technique), le cadre d'emploi (catégorie C), le grade (agent de maîtrise) et le temps de travail (35h).

La création du poste d'agent de maîtrise est approuvée à l'unanimité.

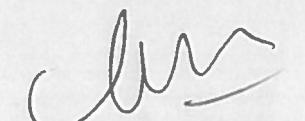
Séance levée à 19h15.

Mane, le 14 avril 2025

Le Maire de MANE,



La Secrétaire de séance,



Marie-Louise MEYER

